

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 MARS 2024

**Nombre de membres :**

 En exercice : 60  
 Présents : 34  
 Pouvoirs : 12  
 Votants : 42

**Date de convocation et d'affichage :**

13 mars 2024

**Numéro :**

D20240321\_84

**Objet :**

Concession de service de type DSP relative à la gestion et l'exploitation du camping situé à Villars-les-Dombes : attribution et autorisation de signature du contrat de concession

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	S. GAUTIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	JM.GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	C. MONIER
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	X		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	X		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

**Vu** le code de la commande publique,  
**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération n°D20230525\_130 du 25 mai 2023 approuvant le principe d'une délégation de service public,  
**Vu** l'avis du Comité social et technique du 22 mai 2023,  
**Vu** les avis d'appel public à la concurrence envoyés le 07 aout 2023 (au BOAMP le 9 aout 2023 avis n°23-112562 et au JOUE le 11 aout 2023 avis n°2023/S 154-486715,  
**Vu** les procès-verbaux de la Commission concession du 9 octobre 2023,  
**Vu** le rapport de présentation de Madame La Présidente de la Communauté de communes de la Dombes établi en application de l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix de l'entreprise retenue par l'exécutif et l'économie générale du contrat,  
**Vu** le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

**Considérant** que les membres du Conseil communautaire ~~ont été destinataires~~ 15 jours avant le présent Conseil communautaire des documents suivants : le rapport de présentation des motifs du choix et de l'économie générale du contrat et du projet de contrat accompagné de ses annexes,

**Considérant** qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, une seule offre a été reçue par la Communauté de communes, mais qu'elle est recevable et répond au cahier des charges,

**Considérant** qu'après analyse des éléments de candidature et d'offre, la Régie départementale Natur'Ain a été admise aux négociations lesquelles ont été menées en différentes phases,

**Considérant** les différents échanges lors de l'audition,

**Considérant** que le projet de contrat de délégation de service public annexé ci-après, qui est à la fois le fruit des mentions du cahier des charges, de l'offre du candidat et des négociations qui ont suivi, présente les caractères principaux suivants :

- Une durée à compter de la notification du présent contrat (mois d'avril) et jusqu'au 31 décembre 2026 soit approximativement 2 ans et 9 mois ;
- un équilibre économique qui repose sur un chiffre d'affaires issu des recettes liées aux hébergements et à la restauration.

Le délégataire aura plus particulièrement pour mission :

- D'assurer la gestion du camping ;
- D'assurer la gestion technique, administrative, financière et commerciale des installations déléguées ;
- En assurer la promotion commerciale et ce, dès la signature du contrat ;
- D'assurer l'exécution ou faire exécuter l'entretien courant du camping, de façon à ce que les équipements identifiés soient constamment utilisables et en parfait état de fonctionnement, pendant les heures d'ouverture, ceci en respectant les normes d'hygiène et de sécurité applicables y compris les voiries internes au camping ;
- D'assurer la sécurité maximale des usagers, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Le délégataire, responsable du fonctionnement du service, l'exploitera à ses risques et périls, conformément aux clauses du futur contrat.

Le délégataire est autorisé à percevoir auprès des usagers un prix déterminé selon des modalités tarifaires qui seront annexées au futur contrat.

Dans les conditions du contrat, la Régie départementale Natur'Ain est à même d'assurer la qualité et la continuité du service public.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le choix du candidat en la personne morale de la Régie départementale Natur'Ain afin d'assurer la gestion et l'exploitation du camping situé à Villars les Dombes par le biais d'un contrat de délégation de service public
- D'approuver le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ci-jointes,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes avec la Régie départementale Natur'Ain et tous les documents utiles relatif à l'exécution de cette affaire.

M. Mathias et M. Marechal ne prennent pas part au vote.

**Le Conseil communautaire**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le choix du candidat en la personne morale de la Régie départementale Natur'Ain afin d'assurer la gestion et l'exploitation du camping situé à Villars les Dombes par le biais d'un contrat de délégation de service public,
- **D'approuver** le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ci-jointes,
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes avec la Régie départementale Natur'Ain et tous les documents utiles relatif à l'exécution de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 21 mars 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

